

toires que pour les jeunes sous-diacres. Les prêtres en possession de l'ancien Bréviaire pourraient le conserver leur vie durant. Grâce à cette mesure, des intérêts respectables seraient sauvegardés, et cependant le Pape montrerait sa grande sollicitude pour la forme de prière dans l'Eglise, qui est la loi de notre croyance. *Lex orandi, lex credendi.* De la *Croix de Paris*.

AUTRICHE. — Le mouvement du *Los von Rom*, à la fois religieux et politique, qui a fait l'objet de la dernière lettre collective de l'épiscopat, soulève dans toutes les provinces une réprobation générale et le mot d'ordre « Fidèles au Pape et aux Habsbourg », est adopté partout. Mais la question des nationalités et des langues d'une part, l'antagonisme entre les chrétiens sociaux et les catholiques conservateurs d'autre part, font renaître les divisions, même sur ce terrain qui semblerait devoir être commun à tous les partis groupés pour la défense de la religion et de la dynastie. Ici encore, l'élément germanique prétend à la prépondérance, et c'est ce qui, depuis plusieurs années, a empêché la réunion d'un congrès général des catholiques de l'Empire. Ces conflits ont jusqu'à présent paralysé la résistance au *Los von Rom* en Galicie et en Bohême, les deux contrées les plus entamées par la Ligue Evangélique, et les plus tirillées par les divisions entre Allemands et Tchèques, Ruthènes et Polonais.

A Vienne, au contraire, arrachée au joug des Juifs par le Docteur Lueger, l'organisation des forces catho-